NOUVELLE SÉRIE } **MANDEMENT**
No. 30 }

ANNONÇANT LA QUATRIÈME VÍSITE DU DIOCÈSE.

JEAN LANGEVIN,

Par la grâce de Dieu et du St. Siége Apostolique, Evêque de St. Germatn de Rimouski,

Au Clergé séculier et régulier, aux Communautés religieuses et aux Fidèles du diocèse.

SALUT ET BÉNÉDICTION EN NOTRE-SEIGNEUR.

Depuis bientôt treize ans que Nous avons été chargé du gouvernement de ce vaste diocèse, Nous avons déjà pu, Nos Très Chers Frères, le visiter trois fois. Partout, Nous devons le reconnaître, Nous avons trouvé, par la grâce de Dieu, un grand esprit de foi, beaucoup de bonne volonté, et des sentiments religieux [illegible] Nous ont causé une bien vive consolation. Partou[illegible] a montré de l'empressement à accourir au devant du premier Pasteur, à écouter sa parole

avec respect et docilité, à profiter des faveurs précieuses qu'il venait répandre. " Nous rendons donc continuellement des actions de grâces à Dieu, de ce que la parole que Nous vous avons annoncée, vous ne l'avez pas reçue comme une parole humaine, mais comme la parole de Dieu, ce qu'elle est véritablement :" *Ideo et nos gratias agimus Deo sine intermissione ; quoniam quum accepissetis à nobis verbum auditus Dei, accepistis illud non ut verbum hominum, sed (sicut est vere) verbum Dei* (I Thess. II, 13).

Maintenant, Nos Très Chers Frères, Nous allons entreprendre, avec le secours du Seigneur, une quatrième visite de la partie de sa vigne confiée à notre sollicitude pastorale.

C'est un devoir que remplit à votre égard chaque année le pasteur chargé du soin de vos âmes : il va de maison en maison, s'informant des besoins de chaque famille, de chaque individu, distribuant partout la lumière céleste, les avis, les encouragements, les consolations. Pour Nous, à qui incombe une charge bien plus lourde, bien plus étendue, Nous devons Nous contenter de parcourir rapidement tous les ans un certain nombre de paroisses, sans pouvoir nous occuper de chacun de vous en particulier.

Dans nos Mandements précédents, Nous vous avons déjà expliqué, Nos Chers Frères, les fins de la Visite épiscopale, les dispositions que vous devez y apporter, les fruits que vous devez en retirer, enfin le sens des cérémonies qui l'accompagnent.

A l'occasion de cette quatrième visite du diocèse,

Nous vous exhortons avec le grand Apôtre "à ne pas recevoir en vain la grâce de Dieu :" *Exhortamur ne in vacuum gratiam Dei recipiatis.* (II Cor. VI, 1). La présence de l'Evêque au milieu d'une paroisse est en effet une très grande grâce : "c'est un temps favorable, ce sont des jours de salut :" *Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis* (Ibid. 2). C'est à chacun de vous à en profiter avec soin, à n'en pas abuser : Dieu vous en demandera un compte rigoureux.

En attendant notre venue, examinez-vous sur le fruit que vous avez retiré des visites précédentes du premier Pasteur.

1o. Avez-vous assisté avec assiduité, piété et attention à tous les exercices de la Visite, autant que vous l'avez pu ?—Avez-vous pour cela mis de côté toutes vos occupations ordinaires ? Vous êtes-vous même imposé des sacrifices, s'il le fallait, pour ne manquer aucun de ces exercices ?—Vous ne voyez, vous n'entendez votre Evêque qu'une fois tous les quatre ou cinq ans ; il ne reste parmi vous que quelques heures : n'est-il pas bien juste et raisonnable de ne pas perdre une seule de ses paroles ?—Et pendant ce court intervalle, il est tout occupé, exclusivement occupé, des intérêts spirituels de votre paroisse ; il vous consacre tous ses moments : ne devez-vous pas laisser là tout le reste pour l'écouter, à l'exemple des Apôtres quittant leur filets et leur famille pour suivre le Sauveur : " *relictis retibus et patre, secuti sunt eum* " (Matth. IV, 22), ou de la foule qui se réunissait autour de lui pendant trois jours de suite, oubliant même, pour

l'entendre, de prendre de la nourriture ; " *triduo jam perseverant mecum, et non habent quod manducent* "(Ibid XV, 32) ?

2o. Avez-vous tâché de mettre en pratique nos avis, les recommandations que Nous vous avons faites dans ces visites ?—Rappelez-vous ce que Nous vous avons dit sur *la foi* et les moyens de la conserver et de l'accroître ;—sur *l'instruction religieuse*, les cathéchismes et les écoles ;—sur *le soin des enfants*, petits et grands ;—sur *la sanctification* des dimanches et fêtes ;—sur les différents *sacrements* ;—sur l'obligation de payer à l'Eglise et à ses ministres *les droits*, *dîmes* et *suppléments* imposés par l'autorité ecclésiastique ;—sur la nécessité de faire *des bonnes œuvres* ;—sur l'obligation stricte de vous acquitter de vos *dettes* et de réparer vos *torts* ;—et sur beaucoup d'autres sujets.

3o. Les abus et désordres que Nous vous avons alors signalés, sont-ils disparus du milieu de vous :—*L'union* et *la charité* ont-elles régné depuis lors dans votre paroisse ?—Avez-vous évité plus soigneusement les *médisances*, *les calomnies* et *les violences* ?—*Les fréquentations* trop prolongées,seul à seule, ont-elles enfin cessé ?—*Le luxe* a-t-il diminué ?—*L'intempérance* fait elle encore des ravages, cause-t-elle encore des scandales ?—Est-ce que l'on entend encore entre jeunes gens ou même entre gens mariés, *des propos licencieux*, *de mauvaises paroles* ?—Se permet-on *des danses défendues*, *des jeux inconvenants*, des rassemblements dangereux ?—Enfin, Dieu est-il encore offensé par des *blasphèmes*, des *jurements*, des *parjures* ?

Cet examen sera une excellente préparation à la Visite épiscopale. Ecoutez en effet ce que Jean Baptiste disait aux Juifs : *Parate viam Domino, rectas facite semitas ejus* (Luc III, 4): " Préparez la voie au Seigneur, rendez droits ses sentiers."

A ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous réglons et ordonnons ce qui suit :

1o. Notre présent Mandement sera lu dans toutes les paroisses et missions que Nous devrons visiter durant l'année alors courante, dès que l'on y aura reçu notre Itinéraire ; puis de nouveau, le dimanche qui précèdera notre arrivée.

2o. Nous engageons tous les fidèles à réciter en famille le chapelet chaque soir pendant un mois avant notre Visite pastorale, pour attirer les bénédictions les plus abondantes du Ciel sur ces saints exercices.

3o. Nous ferons en temps convenable la visite de l'église, de la sacristie, du cimetière et du presbytère, ainsi que l'examen des registres, des délibérations de la fabrique et des comptes des marguilliers. Nous donnerons une attention particulière à l'exécution des Ordonnances rendues dans les Visites précédentes.

4o. Messieurs les marguilliers nous procureront, à notre départ, ainsi qu'aux personnes de notre suite, les voitures nécessaires pour nous transporter, aussi bien que nos effets, à la paroisse suivante.

Donné à St. Germain de Rimouski, en notre demeure épiscopale, sous notre seing et sceau, et le con-

tre-seing de notre assistant-secrétaire, ce quinzième jour de mars, mil huit cent quatre-vingt.

† JEAN, Ev. de St. G. de Rimouski

Par Monseigneur,

Percy Alf. Phillips, Ptre.

Asst.-Secrétaire.

Note particulière pour messieurs les Curés et Missionnaires.—1o. On se conformera exactement à ce qui est marqué à l'article de la *Visite épiscopale* dans le nouvel *Appendice au Rituel* page 127 et suivantes (*or page* 337 *and following*), sauf quelques modifications indiquées au *Petit Cérémonial*, Nos. 451 et suivants, page 105, d'après le Pontifical.

2o. Avec les comptes (comprenant le *Journal* et un état des *dettes actives et passives*), les marguilliers doivent présenter à l'Evêque les *factures* et les reçus ou quittances de leur année de gestion.

3o. A part *les titres* de la fabrique, le curé doit lui exhiber les liasses de *dispenses*,—la collection des *documents épiscopaux*,—le régistre des *documents paroissiaux*,—celui des *confirmés*,—celui de l'*état des âmes* ou recensement de la paroisse,—le livre de *prône*,—les *registres de baptêmes, mariages et sépultures*,

—les *ordonnances* tant épiscopales que synodales,—les décrets des *cinq Conciles provinciaux*,—les *comptes et registres* des différentes confréries,—enfin le cahier d'*intentions de messes.*

4o. Les femmes et filles doivent se présenter pour la Confirmation avec un voile sur la tête : tous, sans gants. Les jeunes gens doivent avoir les cheveux courts.

5o. Les confirmands devront faire trois jours de retraite immédiatement avant la Visite, après avoir subi leur examen.

6o. On est instamment prié de ne point tirer des coups de canon ou de fusil sur la passage de l'Evêque, ni à son arrivée, ni à son départ, pour ne pas causer d'accident en effrayant les chevaux. Lorsque le Prélat et sa suite seront entrés au presbytère, on pourra le faire, si on le désire.

7o. Le curé doit voir *d'avance* aux voitures à être fournies par les marguilliers.

ITINÉRAIRE DE LA VISITE ÉPISCOPALE

1880.

St. Moïse....................................	10 juin 11—12
Cedar-Hall......................................	12—13
St. Edmond (Lac au Saumon)..........	13—14—15
St. Jacques (Causapscal)................	15—16
St. Laurent (Matapédiac)................	16—17
St. Alexis (Matapédiac).................	17—18—19
Ste. Anne de Ristigouche...............	19—20—21
St. Jean l'Evangéliste.....................	21—22—23
St. Joseph de Carleton....................	23-24-25-26
Ste. Brigitte de Maria.....................	26-27-28-29
St. Louis (Sauvages).......................	29
SS. Anges Gardiens de Cascapédiac...	29-30-1 juillet
St. Charles de Caplan.....................	1—2—3
St. Bonaventure..............................	3—4—5—6
St. Etienne de New-Carlisle	6—7
Purification de N. D. de Paspébiac.....	7—8—9—10
St. Godefroi......................................	10—11—12
St. George de Port-Daniel................	12—13—14
St. Dominique de New-Port.............	14—15--16
Ste. Adélaïde de Pabos.....................	16—17—18
Assomption de N.D.de la Gde.Rivière.	18-19-20-21
St. Joseph du Cap d'Espoir..............	21—22—23
St. Michel de Percé..........................	23-24-25-26
SS. Anges de l'Ile Bonaventure..... *	
St. Pierre de Malbaie.......................	26—27—28
St. George du Chien-Blanc..............	28—29
St. Patrice de Douglastown..............	29—30—31
St. Albert de Gaspé..........................	31-1-août-2

* Le premier beau jour pendant la visite de Percé.